

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENT

#### PIG "HABITER MIEUX" PROPRIETAIRES OCCUPANTS SECTEUR DIFFUS 1

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°345 du conseil communautaire du 15 octobre 2015 portant sur la dissociation des aides de GrandAngoulême de celles de l'ANAH dans le cadre des subventionnements pour la requalification du parc ancien,
- ⇒ VU, la délibération n°253 du conseil communautaire du 30 mars 2017 portant l'extension du dispositif de lutte contre l'habitat indigne aux 38 communes de GrandAngoulême,
- ⇒ VU, la délibération n°305 du conseil communautaire du 27 septembre 2018 portant intervention de GrandAngoulême en complément des subventions de l'ANAH pour la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du dispositif Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux »,
- ⇒ VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- ⇒ VU, l'arrêté n°37 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

#### **DECIDE**

**Article 1er** – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général – Habiter Mieux (P.I.G. « Habiter Mieux »).

**Article 2** – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 12 693,25 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul de l'ANAH.

**Article 3** – La dépense est inscrite au budget principal – article 204 2270.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général adjoint en charge l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **10/09/2020**

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **11/09/2020**  
Publié ou notifié,  
Le **11/09/2020**

Annexe

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		AMO	Total participation
		Taux	Montant		
016008631	19 951,50 €	10% plafonnés à 2 000 €	1 995,15 €	227,00 €	2 222,15 €
016008691	15 460,47 €		1 546,05 €	227,00 €	1 773,05 €
016008253	6 368,58 €		636,86 €	227,00 €	863,86 €
016009198	20 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
016007110	18 341,90 €		1 834,19 €	0,00 €	1 834,19 €
016007410	20 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
016007085	20 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 122,45 €</b>			<b>12 012,25 €</b>	<b>681,00 €</b>